

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE** du conseil municipal tenue le **lundi 3 août à 17 h**, par visioconférence, en vertu des dispositions du décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, et à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne**, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Fortin, est présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
  - 2.1** du procès-verbal du 6 juillet 2020
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
  - 5.1** Appui au projet de relocalisation des bureaux de Corridor Appalachien
  - 5.2** Signature de l'acte de vente consignait l'achat de deux lots formant l'assiette du chemin Clark
- 6 Administration financière**
  - 6.1** Approbation des comptes payés et à payer et autorisation de paiement
  - 6.2** Recommandation de paiement du décompte n° 2 pour les travaux de réfection du chemin North (tronçon Hopps-Route 112)
- 7 Sécurité publique**
  - 7.1** Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention
- 8 Transport, voirie**
  - 8.1** Offre de services professionnels pour une étude en lien avec l'intersection du chemin des Riverains et de la rue du Lac-des-Sittelles
  - 8.2** Déneigement des immeubles municipaux
  - 8.3** Déneigement de l'entrée et de la station de communication à l'ex-Centre Butters et de trois bornes sèches
  - 8.4** Déneigement de la caserne nord
  - 8.5** Déneigement des bornes sèches, des glissières de sécurité et du stationnement du parc Chagnon-Shonyo
  - 8.6** Déneigement des chemins Bishop, Bryant's Landing, Patterson et Dufresne
  - 8.7** Déneigement du tronçon privé du chemin Patterson
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
  - 9.1** Étude hydraulique pour le dimensionnement d'un ponceau sur le chemin des diligences
  - 9.2** Demande de dérogation mineure n° 2020-11 - 114, chemin Millington
- 10 Loisirs et culture**
- 11 Hygiène du milieu**
- 12 Santé et bien-être**
- 13 Rapport des comités municipaux**
- 14 Rapport des comités communautaires**
- 15 Période de questions**
- 16 Affaires nouvelles**
- 17 Levée de l'assemblée**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2020-08-178)**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU** d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec l'ajout du point suivant :

10.1 Demande d'utilisation du parc municipal pour des tournois de balle molle

**ADOPTÉE**

**2. APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2020 (179)**

2020-08-179 **ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 juillet 2020, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 juillet 2020 soit approuvé et adopté, avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

**5.1 APPUI AU PROJET DE RELOCALISATION DES BUREAUX DE CORRIDOR APPALACHIEN (180)**

2020-08-180 **ATTENDU QUE** Corridor Appalachien est un organisme de conservation à but non lucratif qui a pour mission de protéger les milieux naturels de la région des Appalaches du sud du Québec, dont Austin fait partie;

**ATTENDU QUE** les bureaux de Corridor Appalachien sont devenus trop étroits pour loger son équipe grandissante, de sorte que l'organisme se voit obligé de refuser des projets;

**ATTENDU QUE** Corridor Appalachien sollicite l'appui de la municipalité pour faire l'acquisition d'un bâtiment au 466, rue Principale à Eastman, où il lui sera possible d'accueillir et de grandir son équipe et d'augmenter ainsi son offre de services;

**ATTENDU QUE** le conseil considère que la mise en valeur des milieux naturels et l'aménagement durable du territoire se verront directement favorisés par ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU :**

1. que le conseil de la municipalité d'Austin appuie le projet de relocalisation des bureaux de Corridor Appalachien;
2. de consentir un don de 500 \$ à Corridor Appalachien en guise de contribution financière à son projet.

**ADOPTÉE**

**5.2 SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE CONSIGNANT L'ACHAT DE DEUX LOTS FORMANT L'ASSIETTE DU CHEMIN CLARK (181)**

2020-08-181 **ATTENDU QUE** par son règlement n° 20-474, le conseil décrétait l'acquisition des lots 5 384 758 et 5 384 761 formant l'assiette du chemin Clark, en vue de sa municipalisation;

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

## ET RÉSOLU :

d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Fortin, et la mairesse, Lisette Maillé, à signer l'acte de vente pour et au nom de la municipalité d'Austin.

## ADOPTÉE

### 6.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT (182)

2020-08-182

<b>Comptes payés entre le 6 juillet et le 3 août</b>	
<b>Salaires au net du 2020-07-08</b> (incluant pompiers - juin)	14 198,86
<b>Salaires au net du 2020-07-15</b>	12 083,56
<b>Salaires au net du 2020-07-22</b>	9 639,77
<b>Salaires au net du 2020-07-29</b>	12 406,12
<b>Ministre du Revenu</b> (juillet)	19 563,67
<b>Receveur Général</b> (juillet)	7 657,73
<b>Bell Canada</b> (hôtel de ville, ligne d'urgence, caserne, programmation)	1 085,82
<b>Bell Mobilité</b>	302,85
<b>Hydro-Québec</b> (hôtel de ville, casernes, éclairage public)	1 603,66
<b>Fonds d'information</b> (avis de mutations)	100,00
<b>Xerox</b> (copies - juin)	77,17
<b>Infotech</b> (contrat de service annuel)	12 796,71
<b>La Capitale</b> (assurance collective)	3 885,61
<b>CIBC Visa</b> (nettoyants et fournitures COVID, médiaposte, fournitures bâtiments, voirie, environnement, camp d'été, réunions Zoom et formation)	2 841,93
<b>Petite Caisse</b> (camp d'été, épicerie, certificats cadeaux)	255,25
<b>Boulangerie les Herbes Hautes</b> (certificats cadeaux)	100,00
<b>Paperrollsgp.com</b> (transport - couvercle de protection)	28,79
<b>Mathieu Loiselle</b> (projet Parcours des droits de l'enfant)	4 398,21
<b>Monique Denis</b> (remboursement - regroupement des artistes)	11,50
<b>FarWeb</b> (services mensuels juin)	726,71
<b>Comma</b> (infographie février - taxation)	439,69
<b>Corridor Appalachien</b> (projet Parcours des droits de l'enfant)	1 278,70
<b>Félix Morissette</b> (projet Parcours des droits de l'enfant)	120,00
<b>Les Éditions Patafleur</b> (concert virtuel)	402,41
<b>Kezber</b> (remplacement - ordinateurs)	4 099,41
<b>Tonus</b> (activité camp de jour - juillet)	427,60
<b>Remboursements bibliothèque et sports</b>	387,00
<b>Personnel</b> (déboursés divers)	775,59
<b>Personnel</b> (déplacements / kilométrage)	1 708,78

**Total payé au 3 août 2020 113 403,10 \$**

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

<b>Câble-Axion Digital inc</b> (internet hôtel de ville)	68,93
<b>MRC Memphrémagog</b> (maintien d'inventaire)	94 422,00
<b>GDE Xerox</b> (installation Xerox, copies & agrafes)	765,93
<b>FarWeb IT</b> (frais mensuel et services techniques)	726,71
<b>Cain Lamarre</b> (frais légaux)	362,18
<b>Produits Sany</b> (désinfectant à mains)	70,36
<b>JC Morin</b> (appel de service)	200,06
<b>Vitrierie Magog</b> (vitre de protection + Parcours des droits de l'enfant)	1 608,86
<b>Medial</b> (inspection COVID)	1 441,89
<b>SEAO</b> (addendas)	37,75

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

<b>Régie de Police de Memphrémagog</b> (entente 2020)	55 340,16
<b>Communication Plus</b> (piles, réparation)	1 083,65

<b>Aréo-Feu</b> (masques lavables)	113,54
<b>Lettrage Daniel Fontaine</b> (lettrage - camion incendie)	747,34
<b>Alain Viscogliosi</b> (entretien de bornes sèches)	574,88
<b>Distributions Michel Fillion</b> (habits)	435,23
<b>Napa Magog</b> (ruban de barricade)	529,16
<b>Plomberie Gilbert</b> (réparation caserne nord)	506,61
<b>Portes de Garage Mackie</b> (entretien caserne)	1 835,10
<b>Letourneau Marine</b> (installation d'équipement)	1 090,87
<b>Société Protectrice des Animaux</b> (service juillet - décembre)	3 069,16
<b>TRANSPORT</b>	
<b>Avizo</b> (surveillance – travaux de réfection du chemin North)	12 190,34
<b>Les Services Exp. Inc</b> (étude hydrologique - chemin Duval)	2 069,56
<b>Perma Route</b> (réparations chemin North)	2 753,37
<b>Exc. Stanley Mierzwinski</b> (travaux avec débroussailleur)	6 372,50
<b>Entreprises Ghislain Lafaille</b> (débroussaillage)	4 991,23
<b>Somavrac CC</b> (épandage d'abat-poussière)	6 810,64
<b>Carrières Ste-Anne-de-la-Rochelle</b> (gravier)	190,45
<b>G.A.L. inc</b> (débroussaillage)	6 504,72
<b>Forage Boislard</b> (forage chemin Hopps)	4 470,80
<b>Campbell Scientific</b> (frais de location - station météorologique)	787,50
<b>Excavation Richard Bouthillette</b> (accotements)	9 431,97
<b>Germain Lapalme et Fils</b> (travaux - chemin de tolérances/nivelage)	6 051,13
<b>Signalisation 2020</b> (signalisation)	1 584,51
<b>Groupe Signalisation de l'Estrie</b> (plaques de signalisation)	850,84
<b>Robert St-Pierre</b> (coupe - chemin et Parcours des droits de l'enfant)	1 621,15
<b>Pavages Maska</b> (pavage chemin North - couches de correction)	89 043,87
<b>HYGIÈNE DU MILIEU et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	
<b>Terraquavie</b> (agrafes pour bâches - espèces envahissantes)	67,84
<b>APELO</b> (subvention – Fonds vert)	4 783,77
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>	
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>	
<b>Action Memphré-Ouest</b> (quote-part - Circuit de l'Abbaye)	4 643,00
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	
<b>Savaria</b> (fibre à jeux - Parcours des droits de l'enfant)	1 967,31
<b>Lettrage de l'Estrie</b> (impression - Parcours des droits de l'enfant)	29,89
<b>Loric Nicholson</b> (main d'œuvre - Parcours des droits de l'enfant)	131,00
<b>Nathan Nicholson</b> (main d'œuvre- Parcours des droits de l'enfant)	91,70
<b>Pépinière du Grand Ben</b> (galet - Parcours des droits de l'enfant)	179,63
<b>Pieux Vistech</b> (pieux - Parcours des droits de l'enfant)	689,85
<b>CRM</b> (bulletins)	2 759,40
<b>Conseil Sport Loisir de l'Estrie</b> (formation en secourisme)	103,48
<b>Bédard</b> (traitement - nid de guêpes bâtiments et parc)	218,45
<b>Extincteurs Pierrafeux</b> (entretien extincteurs & désactivation système)	102,65
<b>FINANCEMENT</b>	
<b>AFFECTATIONS</b>	
<b>Remises Gagnon</b> (remise au Quai Bryant)	5 100,00
<b>CONTRATS</b>	
<b>Eurovia Québec Construction</b> (chemin North, décompte no 1)	143 317,59
<b>Sani-Estrie inc</b> (collecte matières résiduelles et conteneur renouvelée)	20 797,55
<b>R.I.G.M.R.B.S.</b> (enfouissement)	5 595,70
<b>Guy Martineau</b> (contrat des pelouses)	1 660,00
<b>Blanche Paquette</b> (mandat - Parcours des droits de l'enfant)	948,71
<b>Lee Fancy</b> (conciergerie)	729,49
<b>Jennifer Gaudreau</b> (conciergerie supplémentaire - COVID19)	357,50
<b>Total à payer au 3 août 2020</b>	<b>515 029,46 \$</b>

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière dépose les listes des comptes payés et à payer ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **113 403,10 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes à payer au 3 août 2020 au montant de **515 029,46 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit approuvée.

**ADOPTÉE**

**6.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE N° 2 POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN NORTH (TRONÇON HOPPS-ROUTE 112) (183)**

2020-08-183

**ATTENDU** la transmission du décompte progressif n° 2 pour la réalisation des travaux de réfection du chemin North entre le chemin Hopps et la Route 112;

**ATTENDU QU'**après vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés jusqu'au 15 juillet 2020, Avizo Experts-conseils recommande le paiement au montant de 416 367,13 \$, taxes comprises, à l'entrepreneur Eurovia Québec Construction Inc.;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU :**

d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 2 au montant de 416 367,13 \$, taxes comprises, à l'entrepreneur Eurovia Québec Construction Inc.

**ADOPTÉE**

\* \* \*

**7.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

\* \* \*

**8.1 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE EN LIEN AVEC L'INTERSECTION DU CHEMIN DES RIVERAINS ET DE LA RUE DU LAC-DES-SITTELLES (184)**

2020-08-184

**ATTENDU QUE** l'intersection du chemin des Riverains et de la rue du Lac-des-Sittelles est très passante, vu le nombre élevé de résidences dans le Développement Quatre-saisons et le Développement du lac Webster;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite obtenir une expertise quant à l'aménagement actuel de l'intersection et les options de reconfiguration possibles, compte tenu de l'espace disponible et des normes techniques applicables;

**ATTENDU QUE** la firme EXP Experts-conseils a déposé auprès de la municipalité une offre de services professionnels pour la réalisation d'une étude à cet effet;

**ATTENDU QUE** l'offre au montant 5 000 \$ (taxes en sus) comprend notamment les services et livrables suivants :

- Visite des lieux;
- Collecte de données;
- Énumération d'idées et élaboration d'une solution;
- Validation des manœuvres des véhicules (Autoturn);
- Validation des distances de visibilité;
- Préparation de schémas 11 x 17 de la solution retenue;
- Préparation d'une note technique incluant les éléments suivants :
  - o Avantages et inconvénients;
  - o Non-conformité;
  - o Impact sur les emprises;
  - o Impacts sur les utilités publiques

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU :**

D'accepter l'offre déposée par la firme EXP Experts-conseils au montant forfaitaire 5 000 \$ (taxes en sus), pour la réalisation des travaux susmentionnés, selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre de service n° MAUM-00073092.

**ADOPTÉE**

Le conseiller V. Dingman s'abstient de voter par conflit d'intérêts.

## **8.2 DÉNEIGEMENT DES IMMEUBLES MUNICIPAUX - HIVER 2020-2021 (185)**

2020-08-185

**ATTENDU** l'offre de services de Paysagement L'Unick pour le déneigement des immeubles municipaux en hiver 2020-2021;

**ATTENDU QUE** le prix total proposé représente une augmentation de l'ordre de 9,6 % par rapport au contrat de l'année précédente;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU :**

d'accorder à Paysagement L'Unick le contrat suivant :

1. déneigement du stationnement de l'hôtel de ville, de l'entrée du garage, de la caserne des pompiers, du chalet des sports, des deux terre-pleins, du stationnement à l'intersection des chemins Millington et Nicholas-Austin (jusque devant l'église) et de la biblioboîte du chemin Héron : **2 362,62 \$ taxes en sus;**
2. élimination des bancs de neige à l'aide d'un tracteur doté d'une pelle et d'une souffleuse pour l'élimination des bancs de neige, à la demande de la municipalité : **taux horaire de 75 \$ taxes en sus;**

le tout sous réserve de la signature d'un contrat dont les modalités et conditions sont identiques au contrat conclu pour la saison hivernale 2019-2020.

**ADOPTÉE**

## **8.3 DÉNEIGEMENT DE L'ENTRÉE ET DE LA STATION DE COMMUNICATION À L'EX-CENTRE BUTTERS ET DE TROIS BORNES SÈCHES - HIVER 2020-2021 (186)**

2020-08-186

**ATTENDU** l'offre de services de Paysagement L'Unick pour le déneigement de l'entrée et de la station de communication à l'ex-Centre Butters en hiver 2020-2021;

**ATTENDU QUE** l'offre de services comprend également le déneigement des trois bornes sèches (valves comprises) situées sur les chemins des Cerfs, Nicholas-Austin et Millington);

**ATTENDU QUE** le prix total proposé représente une augmentation de l'ordre de 2,5 % par rapport au contrat de l'année précédente;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU :**

d'accorder à Paysagement L'Unick le contrat suivant :

1. déneigement des deux voies d'accès de l'ex-Centre Butters et de la voie menant à la station de communication : **1 383,75 \$** taxes en sus;
2. déneigement des trois bornes sèches (valves comprises) situées sur les chemins des Cerfs, Nicholas-Austin et Millington : **384,39 \$** taxes en sus;

le tout sous réserve de la signature d'un contrat dont les modalités et conditions sont identiques au contrat conclu pour la saison hivernale 2019-2020.

**ADOPTÉE**

#### **8.4 DÉNEIGEMENT DE LA CASERNE NORD - HIVER 2020-2021 (187)**

2020-08-187

**ATTENDU** l'offre de services de M. Martin Thibodeau pour le déneigement de l'entrée et du stationnement de la caserne nord en hiver 2020-2021;

**ATTENDU** que le prix total proposé représente une augmentation de 2,8 % par rapport au contrat de l'année précédente;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU :**

d'accorder à M. Martin Thibodeau le contrat pour le déneigement de l'entrée et du stationnement de la caserne nord, épandage du sable compris lorsque les conditions l'exigent, au montant de **730 \$** taxes en sus, sous réserve de la signature d'un contrat dont les modalités et conditions sont identiques au contrat de l'année précédente.

**ADOPTÉE**

#### **8.5 DÉNEIGEMENT DES BORNES SÈCHES, DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ ET DU STATIONNEMENT DU PARC CHAGNON-SHONYO - HIVER 2020-2021 (188)**

2020-08-188

**ATTENDU** l'offre de services de M. Martin Thibodeau pour le déneigement des infrastructures municipales suivantes en hiver 2020-2021;

**Bornes sèches :**

Ch. North (Lac Malaga)	280 \$
Ch. North (Lac Gilbert)	300 \$
Ch. North (Shuttleworth)	300 \$
Route 112 (Lac Orford)	300 \$
Rue des Liserons (Domaine Mont-Orford)	280 \$
Ch. Meunier (Domaine Hauteurs d'Austin)	300 \$
	<b>1 760 \$</b>

**Glissières de sécurité :**

Chemin North (face au lac Gilbert)	390 \$
Intersection du chemin North et de la Route 112	510 \$
	<b>900 \$</b>

**Stationnement du parc Chagnon-Shonyo :**

Déneigement	2 700 \$
Sablage (ajout à la demande de la municipalité)	400 \$
	<b>3 100 \$</b>

**ATTENDU** que le prix total proposé représente une augmentation de 2,7 % par rapport au contrat de l'année précédente (excluant le sablage du stationnement);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU :**

d'accorder à M. Martin Thibodeau un contrat au montant total de 5 760 \$, taxes en sus, pour les services suivants :

1. déneigement de six bornes sèches (valves comprises) situées sur le chemin du Lac Malaga, sur la Route 112 au Lac Orford, sur le chemin North au lac Gilbert, à l'intersection des chemin North et Shuttleworth, dans le Domaine du Mont-Orford et dans le Domaine les Hauteurs d'Austin, au montant de **1 760 \$** taxes en sus;
2. déneigement de la glissière de sécurité située sur le chemin North face au lac Gilbert au montant de **390 \$** taxes en sus;
3. déneigement de la glissière de sécurité à l'intersection du chemin North et de la Route 112 au montant de **510 \$** taxes en sus;
4. déneigement du stationnement du parc Chagnon-Shonyo, au montant de **3 100 \$** (sablage compris), taxes en sus;

le tout sous réserve de la signature d'un contrat dont les modalités et conditions sont identiques au contrat conclu pour la saison hivernale 2019-2020.

**ADOPTÉE**

**8.6 DÉNEIGEMENT DES CHEMINS BISHOP, BRYANT'S LANDING, PATTERSON ET DUFRESNE - HIVER 2020-2021 (189)**

2020-08-189

**ATTENDU** l'offre de services de M. Philip Stone pour le déneigement des chemins Bishop, Bryant's Landing (stationnement et quai compris), Patterson (aire de virage comprise) et Dufresne en hiver 2020-2021 au montant de **20 446,97 \$**;

**ATTENDU** que le prix total proposé représente une augmentation de 12 % par rapport au contrat de l'année précédente;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU :**

d'accorder à M. Philip Stone un contrat au montant total de **20 446,97 \$** taxes en sus comportant les volets suivants :

1. déneigement des chemins Bishop, Bryant's Landing (stationnement et quai compris) et du chemin Patterson (aire de virage comprise) au montant de **16 246,97 \$** taxes en sus;



2. déneigement du chemin Dufresne au montant de **4 200,00 \$** taxes en sus;

le tout sous réserve de la signature d'un contrat dont les modalités et conditions sont identiques au contrat conclu pour la saison hivernale 2019-2020.

#### **ADOPTÉE**

Le conseiller J.-C. Duff s'abstient de voter par conflit d'intérêts.

#### **8.7 DÉNEIGEMENT DU TRONÇON PRIVÉ DU CHEMIN PATTERSON - HIVER 2020-2021 (190)**

2020-08-190

**ATTENDU** l'offre de services de M. Benoît Lefebvre pour le déneigement du tronçon privé du chemin en hiver 2020-2021 au montant de **2 800,00 \$**;

**ATTENDU** que le prix total proposé représente une augmentation de 12 % par rapport au contrat de l'année précédente;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

#### **ET RÉSOLU :**

d'accorder à M. Benoît Lefebvre le contrat de déneigement du tronçon privé du chemin Patterson au montant de **2 800,00 \$** taxes en sus, le tout sous réserve de la signature d'un contrat dont les modalités et conditions sont identiques au contrat conclu pour la saison hivernale 2019-2020.

#### **ADOPTÉE**

\*\*\*

#### **9.1 ÉTUDE HYDRAULIQUE POUR LE DIMENSIONNEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN DES DILIGENCES (191)**

2020-08-191

**ATTENDU** l'offre de service du RAPPEL pour la réalisation d'une étude hydraulique pour le dimensionnement d'un ponceau sur le chemin des Diligences, au montant forfaitaire de 1 750 \$ taxes en sus;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

#### **ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité d'Austin accepte l'offre de services n° 2020225 déposée par le RAPPEL au montant forfaitaire de 1 750 \$ taxes en sus, pour la réalisation d'une étude hydraulique pour le dimensionnement d'un ponceau sur le chemin des Diligences.

#### **ADOPTÉE**

#### **9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2020-11 - 114, CHEMIN MILLINGTON (192)**

2020-08-192

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure n° 2020-11 pour permettre, dans le cadre du règlement d'une succession, la subdivision d'un lot d'une largeur de 88,45 mètres alors que le règlement de lotissement n° 16-431 exige une largeur moyenne minimale de 150 mètres dans les zones AF2c;

**ATTENDU QUE** la subdivision vise le lot 5 386 105, qui est situé en partie dans la zone blanche et en partie dans la zone agricole permanente;

**ATTENDU QUE** le nouveau lot résultant de la subdivision serait entièrement compris dans la zone agricole permanente;

**ATTENDU QUE** les autres paramètres du nouveau lot - soit les superficie, largeur mesurée sur la ligne avant et profondeur - sont conformes aux exigences du règlement de lotissement;

**ATTENDU QUE** le nouveau lot, constitué d'un terrain entièrement situé en zone agricole permanente, ne pourra pas être utilisé à des fins résidentielles, en vertu des conditions prévues à la décision n° 371196 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

**ATTENDU QUE** l'octroi de la dérogation mineure permettra de consolider en un seul terrain la partie de la propriété située en zone agricole, limitant ainsi la fragmentation de la zone agricole;

**ATTENDU QUE** la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice aux droits des propriétés voisines;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2020-11 soit accordée telle que présentée au conseil.

**ADOPTÉE**

\*\*\*

**10.1 DEMANDE D'UTILISATION DU PARC MUNICIPAL POUR DES TOURNOIS DE BALLE MOLLE (193)**

2020-08-193

**ATTENDU QUE** M<sup>me</sup> Nicole Lemay présente une demande pour l'utilisation du parc municipal pour deux tournois de balle molle qui auront lieu les fins de semaine des 4, 5 et 6 septembre et 18,19 et 20 septembre prochain du vendredi soir au dimanche soir;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil autorise l'utilisation du parc municipal pour la tenue des tournois aux conditions suivantes :

1. M<sup>me</sup> Nicole Lemay est responsable de l'organisation et de la coordination du tournoi;
2. La responsable doit :
  - a) assurer le bon ordre et la sécurité durant et après les parties;
  - b) assurer la propreté du terrain après chaque partie;
  - c) déposer les sacs de vidanges dans les contenants désignés;
  - d) assurer une surveillance adéquate pour éviter tout dommage aux installations;
  - e) allumer et fermer les lumières du parc;
  - g) rendre accessibles les toilettes pendant les parties;
  - h) verrouiller l'accès au chalet après les parties;

- e) obtenir, s'il y a lieu, les permis d'alcool et de restauration nécessaires et en fournir copie à la municipalité;
  - f) faire respecter les mesures sanitaires imposées par le gouvernement lors de la tenue des tournois, s'il y a lieu;
3. Tout manquement aux conditions qui précèdent pourra entraîner le retrait immédiat du droit d'utilisation du terrain de balle au parc municipal.

**ADOPTÉE**

2020-08-194

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** (194)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller B. Jeansonne, l'assemblée est levée à 18 h 43.

**ADOPTÉE**

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

---

**Lisette Maillé**  
**Mairesse**

---

**Manon Fortin**  
**Secrétaire-trésorière**